

# COMPTE-RENDU

## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DU VENDREDI 13 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes Morvan Sommits et Grands Lacs, à la salle des fêtes de Montsauche les Settons.

#### Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Christine PIN, Sylvie SACANVILLE, Brigitte GAUDRY, Diane MARTIN, Isabelle BOUCHOUX, Christiane GADREY, Hélène PINGUET, Marie LECLERCQ, Sophie GUYARD-AUDRIE, Odile RAPPENEAU

- Messieurs Maxime GAUTRAIN, Marcel PESCHAIRE, Robert SAUTEREL, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Patrice GRIMARDIAS, Roger PERRAUDIN, Jean-Jacques PIC, Éric JUSSIÈRE, Fabien BUSSY, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Thierry MERCIER, Fabien BAZIN, Jean-Pierre LACROIX, Marcel STEPHAN, Jean-Pierre ANTRIEUX, Jean-Pierre GIRARD, Pascal RATEAU, Anthony MORAINVILLE, Daniel MARTIN, André GUYOLLOT, Patrice JOLY, François DUMARAIS, Guy SARRADO, Michel GOBILLON

**Pouvoirs :** Eveline BARTHELEMI à Maxime GAUTRAIN, Chantal BERNIER à Jean-Sébastien HALLIEZ, Philippe DAUVERGNE à Fabien BUSSY, Bernard DETILLEUX à Marcel PESCHAIRE, Jean-Luc VIEREN à Marcel STEPHAN, Françoise MENUUEL à Jean-Jacques PIC, Alain FABIEN à Marc PERRIN

**Secrétaire de séance :** Marie LECLERCQ

## 1. Validation du compte-rendu du dernier conseil communautaire

Le Président soumet aux membres du conseil le compte-rendu du conseil communautaire du 5 mars 2018.

Le conseil valide à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil.

## 2. Finances

### A. Budget

- **Vote des budgets primitifs 2018**

Avant de présenter les budgets primitifs 2018, le Président explique que le vote du budget cette année se fera dans un contexte particulier induit par les problèmes rencontrés avec le trésor public. Les comptes administratifs sur lesquels les anomalies ont été constatées ne pourront alors pas être soumis au vote. Toutefois, la note budgétaire présente le budget

2018 avec et sans les reports de résultat, ce qui permettra d'avoir tous les éléments pour l'étudier.

Il rappelle l'augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2018 de 25 % par rapport à 2017 générée par l'augmentation du coefficient d'intégration fiscale dû à la prise de la compétence voirie. Cette augmentation s'explique également par l'harmonisation des compétences dès 2017 concrétisée par la signature des pactes financiers et fiscaux. La communauté de communes est la seule de la Nièvre à voir sa DGF augmenter cette année.

Le Président invite Jean-Jacques PIC, Vice-président délégué aux finances, à présenter les budgets primitifs 2018.

#### Cf annexe 2 – note budgétaire 2018 et budgets

Le Président soumet les budgets primitifs 2018 au vote du conseil communautaire qui les approuve avec 38 votes pour, 4 abstentions et 2 votes contre.

- **Vote des taux d'imposition 2018**

Le Vice-président délégué aux finances propose au conseil communautaire, après analyse du budget primitif 2018, d'augmenter les taux d'imposition 2018 de 1 % pour faire face à l'augmentation naturelle des dépenses de fonctionnement.

Aussi, il propose de modifier les taux d'imposition comme présenté ci-dessous :

<b>Taxes</b>	<b>Rappel Taux d'imposition 2017</b>	<b>Taux d'imposition 2018</b>
<b>D'habitation</b>	10,56 %	<b>10,67 %</b>
<b>Foncière (bâti)</b>	5,58 %	<b>5,64 %</b>
<b>Foncière (non bâti)</b>	19,10 %	<b>19,29 %</b>
<b>CFE</b>	11,80 %	<b>11,92 %</b>
<b>TPZ</b>	26,93 %	<b>27,20 %</b>

Le Président soumet les taux d'imposition communautaire 2018 au vote du conseil communautaire qui les approuve avec 38 votes pour, 4 abstentions et 2 votes contre.

- **Vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2018**

Le Vice-président délégué aux finances propose au conseil communautaire, après analyse du budget primitif 2018, d'augmenter les taux d'enlèvement des ordures ménagères 2018 des secteurs des Portes du Morvan et des Grands Lacs du Morvan de 1 % pour notamment faire face à la hausse du prix du carburant.

Aussi, il propose de modifier les taux d'enlèvement des ordures ménagères comme présentés ci-dessous :

TEOM	Rappel Taux d'imposition 2017	Taux d'imposition 2018
ZIP 1,2,3,4,5 (territoire des Portes du Morvan)	13,81 %	<b>13,95 %</b>
ZIP 6 (territoire des Grands Lacs du Morvan en fréquence 2)	12,50 %	<b>11,17 %</b>
ZIP 7 (territoire des Grands Lacs du Morvan en fréquence 1)	11,06 %	<b>12,63 %</b>

Le Président soumet les taux d'enlèvement des ordures ménagères 2018 au vote du conseil communautaire qui les approuve avec 38 votes pour, 4 abstentions et 2 votes contre.

- **Modification des indemnités du Président**

Le Président explique que les indemnités des élus en 2017 concernaient les 12 Vice-présidents et lui-même soit 103 972,83 € au total, alors qu'en 2018 elles ne concernent plus que 10 Vice-présidents et lui-même. Une économie de 900 € mensuels est réalisée entre 2017 et 2018 du fait de la réduction du nombre de Vice-présidents. Aussi, il est proposé d'augmenter l'indemnité du Président de la moitié de l'enveloppe économisée afin de lui permettre de prendre des crédits d'heures supplémentaires pour assister à des réunions importantes quand elles ont lieu sur son temps de travail. L'enveloppe allouée aux élus en 2018 serait donc de 100 733,94 €.

Le conseil communautaire accepte l'augmentation des indemnités du Président avec 38 votes pour, 4 abstentions et 2 votes contre.

## **B. Proposition de règlement relatif au financement des équipements et des bâtiments économiques relais de la communauté de communes**

Le Président explique que la mise en place de la communauté de communes, dans un contexte particulier, a obligé à poser des règles de neutralisation fiscale dès l'année 2017 afin de pouvoir harmoniser nos compétences, en étant soucieux de travailler en étroite liaison avec les communes pour gérer au mieux l'argent public, et trouver des solutions efficaces aux besoins du territoire.

La montée en puissance de l'intercommunalité ne peut s'envisager sans un partenariat très fort et solidaire avec les communes.

Les finances communautaires sont mises à contribution, ce qui est normal. Pour autant, elles doivent être maîtrisées sans renoncer aux besoins d'équipements collectifs, d'installation de porteurs de projet et d'appui au développement économique.

A cette fin, il présente aux élus le projet de règlement relatif au financement des équipements et des bâtiments économiques relais.

Pour ce qui concerne le gymnase de Montsauche les Settons, il est demandé de modifier la proposition faite dans le règlement et ne pas demander de participation aux communes des Grands Lacs du Morvan, celles-ci ayant transféré leur part de fiscalité dédiée à l'entretien du gymnase à la communauté de communes en 2016.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité le règlement présenté.

## 3. Développement

### A. Attractivité et développement du territoire

- **Elaboration du projet de territoire et contractualisation avec le Conseil départementale de la Nièvre**

Cf annexe 4 – élaboration du projet de territoire

Monsieur Patrice JOLY, conseiller communautaire en charge du projet de développement, présente la méthode proposée pour élaborer le prochain projet de territoire 2018-2021 de la nouvelle CCMSGL, qui servira de projet politique de la collectivité et de de base d contractualisation avec le Département.

2 comités de pilotage seront organisés avant l'été avec les membres du bureau, les conseillers départementaux du territoire et le Département afin de finaliser la contractualisation entre les 2 collectivités.

- **Adhésion 2018 à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM)**

Le Président explique que pour pérenniser les principes régissant la loi montagne de 1985, les élus se sont regroupés au sein de l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) dès octobre 1984. La loi reconnaît une spécificité « montagne », un droit à la différence et la nécessité d'adapter les dispositions générales aux particularités de près de 25 % du territoire français, sur lequel vivent 5 millions d'habitants, et « dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national ».

La principale mission de l'ANEM vise à donner aux collectivités des moyens d'action renforcés pour défendre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la montagne.

Il est d'ailleurs rappelé que les communes de Châtin, Onlay, Saint Martin du Puy et Lormes ont récemment été classées en zone montagne. Cette labellisation leur permettra d'obtenir une dotation globale de l'Etat plus importante et la possibilité pour les agriculteurs dont le siège est sur les communes concernées, de toucher l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN). La Parc naturel régional du Morvan projette de demander le classement pour onze autres communes.

Le Président propose donc d'adhérer à l'ANEM pour un montant de 657,03 € pour l'année 2018.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition du Président.

- **Adhésion 2018 à l'association « Je suis la Nièvre »**

Le Président explique que le Département a souhaité s'engager dans une démarche pour définir une nouvelle stratégie d'attractivité et a mandaté l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre (ADT 58) pour mener à bien cette mission. Une association a été créée à cet effet pour porter la nouvelle marque territoriale « Je suis la Nièvre ».

La réussite de cette démarche passe par l'engagement de l'ensemble des acteurs publics et privés nivernais. C'est la raison pour laquelle la communauté de communes est sollicitée

pour prendre part à cette initiative en rejoignant l'association pour un montant de 58 € pour l'année 2018.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'adhérer à l'association « Je suis la Nièvre ».

- **Information sur le recrutement du chargé de mission marketing territorial – communication**

Le Président explique qu'à la suite de l'appel à candidatures lancé pour recruter un chargé de mission marketing territorial et communication, trois candidates ont été reçues le mercredi 11 avril par le jury composé du Président, d'élus qui s'étaient montrés intéressés par la démarche et du directeur de l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre (ADT 58).

Le choix du jury s'est porté sur Laetitia STUBER qui rejoindra l'équipe courant mai 2018.

## **B. Tourisme**

- **Conventionnement avec l'entreprise Gliss'land pour la surveillance du lac des Settons pendant la saison**

Le Président rappelle que le lac des Settons est un site de pratique de multiples activités nautiques. Malgré le règlement de navigation, de nombreuses incivilités sont observées sur et autour du lac, ce qui nuit à la sécurité des usagers et est source de conflits d'usage. Par ailleurs, il existe de nombreuses fraudes aux paiements des mises à l'eau encaissés par la communauté de communes.

Depuis trois ans, la communauté de communes mandate, via une convention, l'entreprise Gliss'Land, installée à proximité du port de plaisance et véhiculée de Véhicules Nautiques Motorisés (VNM), pour que les gérants assurent la sécurité du site.

Il est proposé que la convention soit renouvelée cette année sur les mêmes principes tels que définis ci-dessous :

- Les gérants de Gliss'Land sont chargés de contrôler les paiements de la redevance de mise à l'eau. Ils peuvent alors encaisser la redevance ou avertir la communauté de communes en cas de refus ;
- Les gérants de Gliss'Land sont chargés de contrôler le respect des règles de navigation et de stationnement sur le lac ;
- La communauté de communes s'engage à verser un montant de 2 500 € pour la prestation réalisée par Gliss'Land pour la saison 2018.

Le Président propose de renouveler ce conventionnement dans les conditions présentées ci-dessus.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition du Président.

## C. Santé

- **Projet régional de Santé proposé par l'Agence régionale de Santé**

Cf annexe 5 – propositions santé du Conseil départemental de la Nièvre

Le Président rappelle que l'Agence Régionale de Santé (ARS) élabore le futur projet de santé pour la Région Bourgogne Franche-Comté. Ce travail contient un diagnostic et des propositions de réorganisation des services sanitaires.

Il est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/consultation-reglementaire-sur-le-projet-regional-de-sante-prs-de-bourgogne-franche-comte>

Le diagnostic présente correctement l'état sanitaire du Département de la Nièvre et donc du territoire de la communauté de communes qui se caractérise globalement par une situation plus défavorable pour notre population que la moyenne qui est constatée tant au niveau national que régional et par une espérance de vie plus faible et des prévalences nettement supérieures pour certaines maladies, comme le cancer notamment.

En revanche, les propositions d'adaptation des moyens sanitaires ne sont pas à la hauteur des enjeux et au contraire, risquent d'aggraver la situation constatée.

C'est notamment le cas avec les propositions de fermeture et d'affaiblissement des moyens dédiés à certains services (urgences, maternité, déplacement du centre d'appel) et l'absence de réponse à la carence de professionnels médicaux et paramédicaux tant libéraux qu'hospitaliers.

La pérennité de la maternité et des services d'urgences de nuit du centre hospitalier d'Autun sont également en jeu. Situés hors du Département de la Nièvre, ils sont néanmoins indispensables pour les habitants de notre territoire intercommunal.

Il est signalé que le service de médecine de l'hôpital de Château-Chinon est également menacé en raison du récent départ du médecin responsable de l'unité qui a engendré le transfert de patients vers d'autres hôpitaux.

Les conseillers communautaires se désolent de l'incohérence du projet régional de santé qui va à l'encontre des initiatives prises localement pour améliorer la situation sanitaire. Par ailleurs, le manque de pompiers n'est pas pris en compte dans le diagnostic sanitaire réalisé par l'ARS.

Le Président explique que le Conseil départemental de la Nièvre a élaboré des propositions complémentaires ou alternatives, en réponse au plan régional de santé de l'ARS, permettant d'améliorer le système de santé nivernais tant sur le plan des moyens préventifs que curatifs et portant sur le volet hospitalier et libéral de l'activité.

Le Président propose d'émettre un avis défavorable au projet de l'ARS sous forme de motion et de demander la prise en compte des propositions du Conseil départemental de la Nièvre.

Il propose aux communes de prendre elles aussi une motion contre le projet régional de l'ARS.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition du Président.

## D. Social

- **Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la création d'une micro-crèche à Lormes**

Le Président explique que le cahier des charges et le modèle économique du projet de micro-crèche à Lormes sont en cours d'élaboration en partenariat avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Protection Maternelle Infantile (PMI). Aussi, le Président propose de lui donner délégation pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre du projet dès lors que le cahier des charges aura été établi.

Le conseil communautaire valide le lancement des consultations de maîtrise d'œuvre pour la création d'une micro-crèche à Lormes avec 38 votes pour, 4 abstentions et 2 votes contre.

- **Proposition de mise à disposition de l'agent sportif de la communauté de communes au centre social des Portes du Morvan**

Le Président rappelle que Mylène MARTIN occupe le poste d'agent sportif en emploi avenir à la communauté de communes.

Plus à l'aise sur des missions d'animation et le centre social des Portes du Morvan étant à la recherche d'agents, le Président propose alors de conventionner avec le centre social des Portes du Morvan pour la mise à disposition de ce poste à hauteur de 30 heures hebdomadaires.

Ses missions d'entraînement à la jeunesse sportive des Portes du Morvan, financées dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal, seraient conservées à hauteur de 5 heures hebdomadaires. Le centre social financera alors les 30 heures hebdomadaires de mise à disposition.

Le Président propose d'envisager à l'avenir le transfert complet de ce poste au centre social des Portes du Morvan.

Le conseil communautaire valide la mise à disposition du poste d'agent sportif au centre social des Portes du Morvan avec 38 votes pour, 4 abstentions et 2 votes contre.

- **Lancement du dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD)**

Le Vice-président délégué au commerce, à l'artisanat, aux services et à l'innovation explique que le mouvement ATD Quart Monde a initié le dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD).

A la suite de l'adoption par l'Etat d'une première loi d'expérimentation entrée en vigueur le 10 juillet 2016, 10 territoires se sont d'ores et déjà engagés depuis plusieurs mois dans l'expérimentation, dont la commune de Prémery dans la Nièvre où 65 Contrats à Durée Indéterminée (CDI) ont depuis été signés.

En 2019, l'évaluation de cette première vague d'expérimentation devrait permettre d'étendre la démarche à de nouvelles collectivités.

Le Pays Nivernais Morvan a formulé le souhait de pouvoir participer à ce programme qui serait une véritable opportunité pour sortir un bon nombre de citoyens du territoire de la précarité. Le territoire des Portes du Morvan s'est montré intéressé pour faire partie de cette aventure.



Le projet consiste à proposer des CDI aux chômeurs de longue durée qui seraient financés, d'une part, avec le transfert des coûts liés à la privation de l'emploi (RSA, CMU, indemnités etc..) et d'autre part, avec le chiffre d'affaires effectué par l'Entreprise à But d'Emploi (EBE), des tâches diverses pouvant être effectuées si elles ne sont pas en concurrence avec des activités existantes).

Dans ce cadre, il est proposé de déposer une candidature de la communauté de communes pour le secteur des Portes du Morvan lors de la prochaine réunion à ce sujet qui aura lieu le 25 avril 2018 à Lormes.

## E. Economie

- **Modification du règlement économique pour l'accompagnement des projets d'immobilier de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**

Le Vice-président délégué au commerce, à l'artisanat, aux services et à l'innovation rappelle que la communauté de communes a acté son règlement d'aides économiques lors du conseil communautaire du 6 novembre 2017.

Pour les projets d'immobilier portés par les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), la subvention est aujourd'hui plafonnée à 1 500 €, puisqu'à l'époque, la Région n'avait pas déterminé de règle concernant un montant minimum que l'intercommunalité devait apporter en contrepartie du versement de sa propre subvention.

Depuis le début de l'année 2018, la Région a établi qu'elle subventionnerait à hauteur de 4 € les projets d'immobilier de l'ESS pour 1 € subventionné par la communauté de communes.

Afin de permettre aux projets d'immobilier de l'ESS qui pourraient se développer de bénéficier du maximum d'aide mobilisable par la Région, il est proposé de modifier le règlement d'aides économiques pour cette partie, comme suit :

Pour les projets d'immobilier de l'ESS :

- Lorsque l'intervention de la Région est plafonnée à 100 000 €, l'intervention de la communauté de communes est plafonnée à 25 000 € ;
- Lorsque l'intervention de la Région est plafonnée à 200 000 € (pour les projets entrant dans une logique de performance énergétique), l'intervention de la communauté de communes est plafonnée à 50 000 €.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité de modifier le règlement d'aides économiques pour ce qui concerne les projets d'immobilier de l'ESS comme présenté ci-dessus.

- **Aide économique pour la création d'un gîte sur la commune de Fâchin**

Le Vice-président délégué au commerce, à l'artisanat, aux services et à l'innovation explique que dans le cadre du règlement d'intervention en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises, Madame ARTIER a déposé un dossier de demande de subventions le 9 mars dernier, pour l'aménagement d'un gîte de 4 personnes, accessible aux personnes à mobilité réduite, sur la commune de Fâchin.

Ce projet porte sur la réhabilitation complète d'une maison en créant deux chambres, une salle de bain et une pièce de vie avec cuisine, et vient compléter son offre de chambres d'hôtes déjà existante dans trois autres logements pour une capacité totale de 11 personnes, ce qui lui permettrait de disposer d'une offre pour 15 personnes.



Les travaux pour la réhabilitation de la maison s'élèvent à 57 767,21 € HT.

Il est proposé que la collectivité accorde une subvention à hauteur de 500 € ce qui pourrait permettre de débloquer une aide de la Région, après instruction par leur service, de 14 441,00 €.

Il est également proposé, comme pour les aides économiques relatives à l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS), de déléguer au bureau communautaire l'attribution des aides économiques à l'immobilier d'entreprise en matière de projets touristiques.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité de subventionner à hauteur de 500 € le projet de Madame ARTIER pour la création d'un gîte accessible aux personnes à mobilité réduite sur la commune de Fâchin.

Il accepte également à l'unanimité de donner délégation au bureau communautaire pour l'attribution des aides économiques à l'immobilier d'entreprise en matière de projets touristiques.

- **Réduction de loyers pour la boulangerie de Dun les Places au vu des pertes subies en raison de problèmes d'isolation des locaux**

Le Président explique que les gérants de la boulangerie de Dun les Places, ayant subi des pertes de marchandises en 2017 en raison de problèmes d'isolation des locaux, demandent une réduction de 1 350 € TTC sur les loyers 2017.

Il est fait remarquer que les montants des loyers dus par les locataires des bâtiments communautaires estimés sont trop peu élevés par rapport à l'annuité d'emprunt dont la communauté de communes a la charge.

Il est acté qu'un modèle économique approfondi sera présenté aux élus avant la prise de toute décision sur l'engagement d'un projet de toute nature.

Par ailleurs, les problèmes des loyers impayés par l'entreprise Slide Control à Dun les Places, et les annuités d'emprunt très élevées du Domaine de la Velotte à Brassy posent question. Il est proposé d'étudier ces deux situations dès cette année.

Le conseil communautaire valide la réduction des loyers 2017 de la boulangerie de Dun les Places à hauteur de 1 350 € TTC avec 38 votes pour, 4 abstentions et 2 votes contre.

## F. Culture

- **Poursuite du Contrat Territoire Lecture (CTL) des Portes du Morvan**

Le Vice-Président délégué à la culture rappelle que, conformément au Contrat Territoire Lecture (CTL) des Portes du Morvan signé en octobre 2016 pour une durée de trois ans, l'année 2018 verra la mise en œuvre d'un programme d'actions culturelles au sein des bibliothèques du réseau de lecture des Portes du Morvan, en partenariat avec les associations culturelles et les établissements scolaires du bassin de Lormes.

Après avoir présenté le plan de financement pour l'année 2018, le Vice-président délégué à la culture précise que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) participe à hauteur de 7 000 € par an pour la réalisation des actions du CTL.

Aussi, il propose de poursuivre les actions du CTL au sein du réseau des Portes du Morvan et de valider le plan de financement présenté pour l'année 2018.

Il ajoute que la commission culture travaille à l'extension du CTL à l'intégralité de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs, dans le but d'un nouveau conventionnement en 2019. Un comité de pilotage sera réuni au mois de juin pour envisager les orientations du CTL élargi.

Le conseil communautaire accepte la poursuite des actions du CTL sur le secteur des Portes du Morvan et valide le plan de financement présenté avec 38 votes pour, 4 abstentions et 2 votes contre.

- **Lancement du projet d'aménagement des 3 sites de la médiathèque éclatée des Grands Lacs du Morvan**

Le Vice-Président délégué à la culture rappelle que la délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement mobilier des trois sites de la médiathèque éclatée a été actée lors du conseil communautaire du 18 décembre 2017.

Après avoir présenté le plan de financement, il propose au conseil communautaire de la valider et d'autoriser le Président à signer les devis pour l'aménagement mobilier des sites de la médiathèque éclatée.

Le conseil communautaire valide le plan de financement présenté et autorise le Président à signer les devis afférents avec 38 votes pour, 4 abstentions et 2 votes contre.

- **Informations sur le recrutement du coordonnateur culture**

Le Président informe le conseil qu'à la suite de l'appel à candidatures lancé pour recruter un coordonnateur culture, 5 candidats ont été auditionnés le 16 mars dernier. Le jury avait souhaité revoir les 2 candidats ayant obtenu le plus de voix le vendredi 6 avril dernier, en présence du directeur de la culture du Conseil départemental de la Nièvre qui finance le poste pour la mission de coordination du réseau de lecture publique. Le choix du jury s'est arrêté sur Vincent Bonnet, 43 ans, actuellement directeur de l'association européenne des bibliothèques. Il habite actuellement à Lyon et avait postulé à ce poste, à la suite d'un choix fait avec sa compagne, de s'installer à la campagne. Il effectuera quelques jours de travail en juillet pour s'approprier les dossiers, mais ne sera en poste à plein temps qu'à partir du 10 septembre prochain.

Les débats étant achevés, le Président lève la séance.

**Fin de séance : 21h15**